

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Avenir du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) de Couvet

Inauguration de nouveaux ateliers d'horlogerie et enjeux liés au nouveau statut du CNIP

La chancellerie d'Etat communique:

Vendredi 17 octobre 2008, en présence des différents représentants des milieux industriels, institutionnels et bancaire, le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie, a inauguré au CNIP de nouveaux ateliers de formation et d'aide à l'insertion dans les domaines de l'horlogerie de base et de l'anglage. Cette réalisation permet aujourd'hui à plus de 32 adultes de suivre une formation de base en horlogerie et microtechnique.

Grâce à son réseau de partenaires institutionnels et industriels, le CNIP a défini les contenus de formation et trouvé le financement de cette structure par une aide conjointe obtenue auprès de la Convention patronale de l'industrie horlogère et du CIFOM pour que la formation modulaire développée s'intègre dans les filières existantes, des institutions publiques et des entreprises Nivarox et manufacture ValFleurier pour le financement des journées de formation, et de la BCN ainsi que de deux Manufactures horlogères du Val-de-Travers, Vaucher et Chopard, pour le financement de l'équipement.

Cet important partenariat, qui a abouti à la mise en place de ce nouvel outil quelques semaines seulement après sa conception, souligne à la fois la nécessité d'une collaboration de tous les acteurs concernés et le bien-fondé du développement d'un centre spécialisé comme le CNIP dans l'aide à l'insertion par la formation professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés.

Le CNIP, une expérience concluante

Formée à 90% de petites et moyennes entreprises dont les procédés de fonctionnement et de fabrication sont multiples, l'économie neuchâteloise a des besoins de formation spécifiques à chaque entreprise. En outre, la population neuchâteloise est composée pour un bon tiers d'adultes ne disposant pas de qualification attestée par une formation de base ; au sein des demandeurs d'emploi, cette proportion s'approche des 50% dans certains secteurs industriels.

Afin de trouver une réponse favorable à ces deux constats, le Conseil d'Etat à mis en place toute une série d'outils, dont le CNIP, qui a pour mission principale de former en

temps réel des adultes peu ou pas qualifiés, n'ayant plus accès momentanément au marché du travail ou étant dans une situation professionnelle précaire.

Dans le cadre de sa mission, le CNIP développe ses activités en collaboration d'une part avec les milieux institutionnels spécialisés dans l'aide à l'insertion et d'autre part avec les milieux industriels demandeurs de personnel qualifié. Il collabore également étroitement avec les établissements scolaires neuchâtelois de la formation professionnelle, dans le cadre du réseau CEFNA (centre de formation neuchâtelois pour adultes).

Et l'expérience s'est révélée concluante, saluée par plusieurs réalisations concrètes, dont l'inauguration de cette nouvelle structure horlogère.

De nouveaux moyens pour le CNIP

Dans cet état d'esprit et afin de donner au CNIP de nouveaux moyens pour répondre encore plus efficacement aux sollicitations du marché, le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil lors de sa session des 4 et 5 novembre 2008 un projet de loi clarifiant les missions du CNIP ; il s'agit de le doter d'un statut adapté à son fonctionnement spécifique (autonomie), tout en restant propriété de l'Etat. Le Conseil d'Etat soumettra en outre au Grand Conseil une demande de crédit de 1,6 million de francs destiné à terminer la rénovation du bâtiment dans lequel le CNIP se développe.

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil « Insertion professionnelle » (08.047) est disponible sur <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=25881> (rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports > Session des 4 et 5 novembre 2008)**

Neuchâtel, le 17 octobre 2008